

nant les plus grandes précautions, puis se glissa dehors.

Et sa physionomie narquoise se dérida tout à fait. Il rit d'abord en songeant à la réussite de son stratagème tragi-comique, à la crédulité superstitieuse de Marton. Dire qu'il y avait encore des gens assez simples pour croire aux revenants !

Puis ses pensées reprirent un cours plus sérieux, en récapitulant ce qu'il venait d'apprendre.

Désormais, le doute n'était plus possible. Le père Thommeré avait bien laissé un testament défavorable à Ménard. Et selon toute vraisemblance, ce testament avait été volé, puis détruit par le médecin sans scrupules.

Mais comment prouver irréfutablement l'existence de ce document si important ?

Les morceaux de papier noircis, ramassés par lui dans la cheminée, le soir du décès de Thommeré, étaient insuffisants à établir cette preuve. Par suite, un procès engagé contre Ménard aurait peu de chances d'aboutir à un succès. Lourties ne pourrait pas même arguer des demi-aveux de Marton ; ces aveux obtenus par une sorte de supercherie macabre lui seraient moralement impossible à révéler au Tribunal.

On le traiterait de fou ou d'imposteur. Sa réputation de sorcier serait un argument de plus contre lui. Il fallait, de toute évidence, demeurer dans la légalité.

Le père Lourties ressassait ces réflexions, tout en se dirigeant vers l'auberge où il avait soupé et où il comptait passer la nuit.

Il torturait vainement son esprit pour en faire surgir une solution à la fois logique, habile pour ses intérêts, et admissible.

Brusquement, un mot jaillit, parut tout éclairer ; un mot écrit sur l'un des dé-

bris trouvés dans l'âtre ; un simple mot dont son esprit avait été frappé dès le début :

DOUBLE

Puisqu'il s'agissait d'un testament, ceci semblait impliquer la formule si souvent employée : "Fait en double". Donc, il devait exister un second exemplaire du précieux document.

Restait à le retrouver.

Il se remémorait les idées souvent exprimées par Thommeré, au sujet des notaires dont le défunt niait la nécessité, n'ayant jamais eu besoin de leurs offices.

Par conséquent, le double du testament s'il existait vraiment devait être quelque part dans une cachette de l'antique maison normande.

Cette déduction s'imposant peu à peu comme une conclusion inéluctable, rasséréna le père Lourties.

— J'aurai la bicoque coûte que coûte ! maugréa-t-il, comme pour affermir davantage sa résolution, et je la démolirai au besoin !

Puis, tranquilisé, il s'en fût coucher à l'auberge.

III

DOUX SERMENTS

Le dimanche suivant, Jean-Pierre Lourties vint à Trévières, comme il l'avait promis à Germaine Ménard.

Mais au lieu de se rendre directement à la maison familiale, où peut-être son père l'eût pu retenir, il contourna la petite ville et s'engagea sur la route départementale qui va rejoindre, au milieu des prairies, les bords fleuris de la rivière d'Aure.

Le temps était superbe ; de toute la nature vivifiée par les rayons ardents du